



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr.
GÉNÉRALE

A/51/687
S/1996/963
21 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Point 58 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante et unième année

Lettre datée du 21 novembre 1996, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Chypre auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre datée du 8 octobre 1996 (A/51/487-S/1996/846), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur de nouvelles violations de l'espace aérien de la République de Chypre et de la région d'information de vol de Nicosie par des avions militaires de la Force aérienne turque, qui ont été enregistrées le 15 novembre 1996.

Ce jour-là, à 12 h 20, six chasseurs de la Force aérienne turque ont violé l'espace aérien national de la République de Chypre, pénétrant dans la région d'information de vol de Nicosie, survolant sans autorisation les zones occupées de Chypre, et ce, jusqu'à 12 h 32.

Ces incursions non autorisées dans la région d'information de vol de Nicosie et dans l'espace aérien de la République constituent des violations du règlement de la circulation aérienne internationale et mettent gravement en danger le survol de Chypre par des aéronefs civils. Ils ne font en outre qu'accroître la tension à Chypre, comme le Conseil de sécurité l'a clairement constaté dans sa résolution la plus récente relative à Chypre, la résolution 1062 (1996) du 28 juin 1996.

Au nom du Gouvernement de la République de Chypre, je tiens à protester énergiquement contre ces nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la République de Chypre, qui relèvent d'un mépris complet de la Charte des Nations Unies et des décisions pertinentes de l'Organisation concernant la question de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 58 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République
de Chypre auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Nicos AGATHOCLEOUS
